

Scrutin de liste bloquée

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 OCTOBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

*A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 02 septembre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction ».*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District de l'Ain de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - . D'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

Fait à le

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2) des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité pour l'arbitre et l'éducateur(copie licence, carte membre de l'association, diplôme éducateur)**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Président Délégué</u> N°2				
<u>Vice-Président</u> N°3				
<u>Secrétaire Général</u> N°4				
<u>Trésorier</u> N°5				
<u>Arbitre</u> N°6				
<u>Educateur</u> N°7				
<u>Féminine</u> N°8				
<u>Médecin</u> N°9				
N° 10				
N°11				
N°12				
N°13				
N°14				

N°15				
N°16				
N°17				
N°18				
N°19				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une féminine un médecin